



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E174586

VALABLE JUSQU'AU 23/10/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/03/2004
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 31/03/2020
14 790

Raison sociale : SYGMACONTROL

128 RUE PASTEUR
59370 MONS EN BAROEUL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE

Téléphone : 03 20 26 52 89
Portable : 06 20 62 38 73

Fax :

Siret : 452 678 121 00032

Code NACE : 4322B

Site Internet : sygmacontrol.fr
E-mail : jl.hertault@airteau.fr

Numéro caisse de congés payés :

Responsabilité légale :
HERTAULT JEAN LOUIS GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / HERTAULT JEAN LOUIS
GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000010690568404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000010690568404

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/12/2022

Effectif moyen : 8 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	20/10/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/09/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.